



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 12 avril 2023*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution d'une subvention au Comité d'Actions Sociales et Culturelles de la CAB (CASC) - Année 2023**

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 12 avril à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 5 avril 2023.

**PRÉSENTS :** BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle.

**ONT DONNE POUVOIR :**

LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
LORENZI Thérèse	à	POLIFRONI Bruno
MALAFRONTÉ Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana	à	LACAVE Mattea
COLOMBANI Carulina	à	PELLEGGRI Leslie
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

**ABSENTS :**

SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, VESPERINI Françoise.

**QUORUM : 21**

M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution d'une subvention au Comité d'Actions Sociales et Culturelles de la CAB (CASC) – Année 2023**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la convention cadre entre la CAB et le Comité d'Action Sociale et Culturelle du 2 avril 2021 ;

Vu le projet d'avenant n°3 à la convention cadre entre la CAB et le Comité d'Action Sociale et Culturelle du 2 avril 2021 fixant le montant de la subvention 2023 ;

Considérant la mise à disposition à temps plein par la collectivité d'un agent au CASC ;

Considérant qu'il convient d'octroyer une subvention de fonctionnement à cette association pour l'exercice 2023 ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

**(A LA MAJORITÉ)**

**(Contre : MM. Zuccarelli, Morganti, Mme Salge)  
(Abstention : M. Mondoloni)**

D'octroyer une subvention de 145 938 € à l'association du personnel « Comité d'Action Sociale et Culturelle de la Communauté d'Agglomération de Bastia » pour l'année 2023 ;

**APPROUVE**

L'avenant n°3 à la convention, ci-annexé, entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'association CASC qui fixe le montant de la subvention 2023 ;

**AUTORISE**

Le Président à signer cet avenant ;

**DIT**

Que les crédits sont inscrits au chapitre 65 compte 6574 du budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO